

PROCES VERBAL
Réunion plénière du 3 septembre 2024

A l'ordre du jour :

- 1- Validation du procès-verbal de la réunion du 6 mars 2024
- 2- Présentation de l'état des eaux et des milieux aquatiques
- 3- Validation du rapport annuel 2023
- 4- Etat d'avancement du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau
- 5- Etat d'avancement de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- 6- Etat d'avancement de l'inventaire des zones humides et du bocage sur Anjou Bleu
Communauté
- 7- Questions diverses



Monsieur Louis MICHEL introduit la CLE plénière à 9h40.

1. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 6 MARS 2024

Les membres de la CLE valident le procès-verbal du 6 mars 2024.

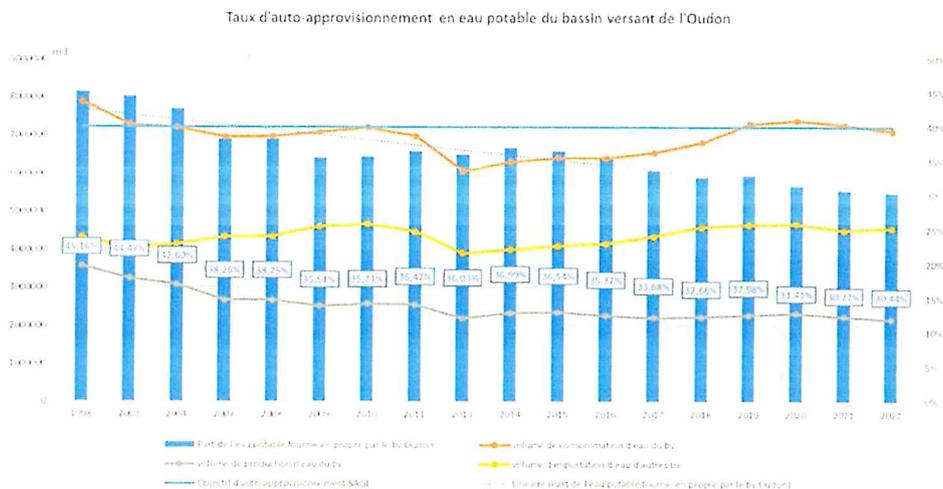
2. PRESENTATION DE L'ETAT DES EAUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Madame Régine TIELEGUINE présente l'état des eaux et des milieux aquatiques.

Sur le maintien de l'approvisionnement en eau potable :

4

Suivi du taux d'auto-approvisionnement



Madame Régine BRUNY indique que le maintien du taux d'approvisionnement ne fait que baisser depuis 1998. Elle demande depuis quand la nouvelle usine de Chazé-Henry est ouverte ?

Madame Régine TIELEGUINE répond qu'elle est active depuis longtemps, elle a été rénovée récemment.

Monsieur Louis MICHEL indique que le schéma départemental du Maine-et-Loire va être révisé. Il ajoute qu'il va falloir garder toutes les sources d'approvisionnement, que l'on est moins enclin à en fermer aujourd'hui.

Madame Régine TIELEGUINE précise qu'il y a 2 schémas en Maine-et-Loire :

- d'alimentation en eau potable datant d'une dizaine d'années et qui visait la fermeture de la prise d'eau de Segré,
- de gestion quantitative de la ressource en eau, plus récent, qui pointe la difficulté de prendre l'eau uniquement dans la Loire.

Elle ajoute que Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA) fait actuellement une étude pour savoir si la prise d'eau de Segré va être maintenue. Le résultat est prévu début 2025.

Le SIAEP du Segréen avait fait le choix financier de rénover la station de Chazé-Henry, de faire une réserve d'eau à Chauvon (station sur la Mayenne) et de fermer la prise d'eau de Segré. Celle-ci fonctionne toujours aujourd'hui.

Côté Mayenne, ce sont des ressources en eau souterraines qui sont utilisées.

Sur les captages :

Madame Régine BRUNY demande ce qu'est la Plaine.

Madame Régine TIELEGUINE répond qu'il s'agit d'un captage souterrain se situant à Château-Gontier.

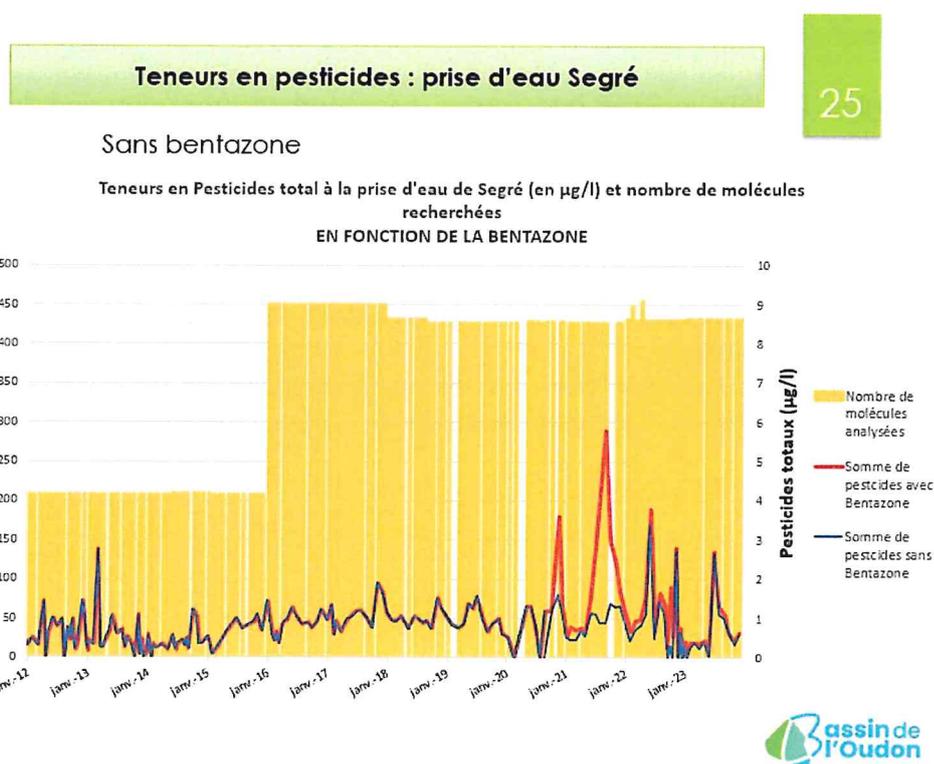
Monsieur Christian PERROIS indique qu'il faudra relancer les agriculteurs pour mener des actions pour améliorer la qualité de l'eau de ce captage.

Madame Régine TIELEGUINE répond que l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) a été définie et qu'il y a des réunions avec les agriculteurs pour mettre en place des actions mais cela dépend aussi de leur intérêt.

Madame Régine BRUNY ajoute que sur les captages, s'il n'y a pas d'engagement professionnel de la part des agriculteurs, il est question de contraindre avec une Zone Soumise à Contrainte Environnementale (ZSCE). Il faut que cet engagement soit suivi des faits. S'il n'y a pas d'amélioration de résultat, il faut passer par plus de contraintes.

Madame Régine TIELEGUINE répond qu'il s'agit là de démarches de l'État.

Sur les molécules présentes dans l'eau :



Monsieur Louis-Amaury de PENFENTENYO demande ce qu'est la bentazone.

Madame Régine TIELEGUINE répond qu'il s'agit d'un herbicide. Cependant dans ce cas précis, les teneurs très importantes ne sont pas liées à une utilisation en agriculture, l'origine « déchets industriels » a été démontrée et le site dépollué.

Madame Régine BRUNY constate qu'il y a quand même trois gros pics de bentazone dans les dernières années.

(NDLR en 23 et 24 les courbes avec Bentazone et sans Bentazone se superposent, ce qui signifie que la Bentazone a presque disparu, les pics correspondent à d'autres molécules).

Madame Régine BRUNY constate que l'on retrouve partout de l'atrazine alors qu'elle est interdite.

Madame Régine TIELEGUINE répond que oui mais cela ne dépasse jamais 0,1 mg/l. On continue de la retrouver à l'état de trace.

Monsieur Bernard LAYER précise au sujet du métolachlore, qu'il s'agit de la dernière année d'utilisation de ce pesticide.

Monsieur Bertrand de la RIVIERE demande si l'on intègre les médicaments dans ces recherches ?

Madame Régine TIELEGUINE répond qu'il s'agit ici des pesticides et non des médicaments. Il avait été fait une étude par le Bassin de l'Oudon sur les perturbateurs endocriniens et leurs incidences. Elle n'était pas basée sur la recherche de molécules mais sur une évaluation des teneurs en perturbateurs endocriniens par rapport à leur impact sur des organismes vivants. (NDLR lien vers le dossier : <https://bvoudon.fr/qualite-de-l-eau/la-qualite-de-l-eau-du-bassin-versant-de-l-oudon/les-perturbateurs-endocriniens>)

Des recherches ont aussi été faites sur la Sazée sur une molécule issue de médicaments avant la station d'épuration et en sortie de station. L'origine exacte n'a pas pu être établie.

Monsieur Louis MICHEL rassure, les analyses ont montré que le bassin versant de l'Oudon n'est pas le plus perturbé.

Monsieur Jean-Claude GANDON ajoute que sur la Loire, il y a eu une étude qui donnait 75% gardons femelles et 25% gardons males en terme de population piscicole. Cela serait dû aux perturbateurs endocriniens.

Madame Régine BRUNY indique que toutes ces courbes montrent que l'utilisation des pesticides et leur fuite ne sont pas maîtrisées. Il faut soutenir l'agriculture biologique. Ce sont les élus qui peuvent soutenir, par exemple en mettant des produits bio dans les cantines.

Tant qu'on continue à utiliser des pesticides, on les retrouvera dans l'eau, il faut donc favoriser l'agriculture biologique.

Monsieur Christian PERROIS ajoute qu'il faut aussi favoriser l'agriculture de conservation de sols. Par rapport aux produits chimiques, ils devraient être tous considérés comme des perturbateurs endocriniens.

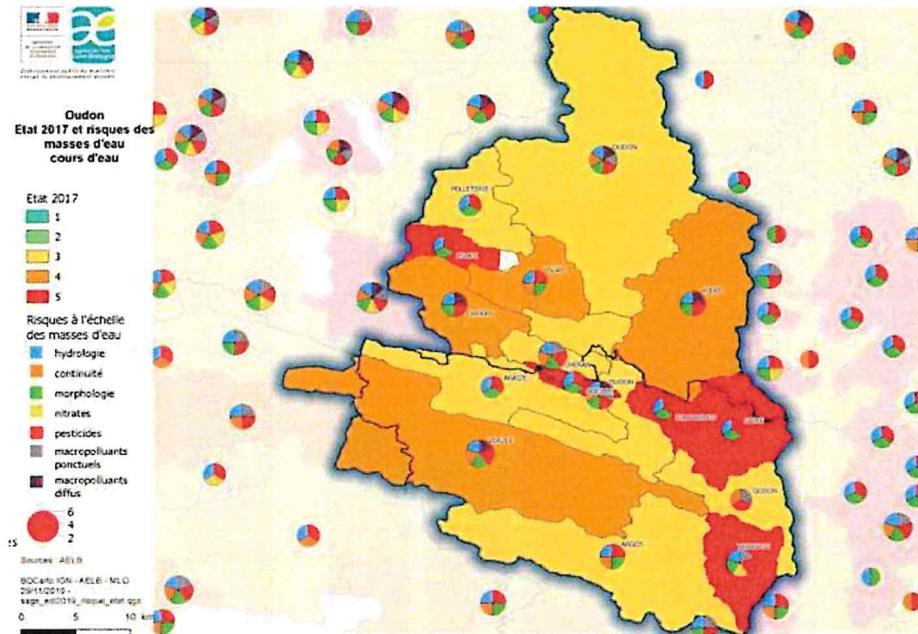
Monsieur Jean DEGAND précise que tous les produits sanitaires devraient également être considérés comme des perturbateurs endocriniens.

Sur la carte du bon état écologique des eaux de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne :



36

Carte de synthèse état écologique 2017 – risques



Monsieur Pascal BONIOU indique qu'elle est en train d'être mise à jour pour l'état des lieux du futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Il y aura des journées de concertation pour s'accorder avec les acteurs du terrain, pour voir si l'Agence est en adéquation avec eux.

La nouvelle carte sera datée à partir de l'année 2023 et sera sur 3 ans. Les masses d'eau souterraines seront aussi prises en compte.

Sur le taux d'étagement :

**Taux
étagement
:
Calculs et
objectifs**

Nom de la masse d'eau	taux étagement en m/m - 2003	taux étagement en m/m - 2017	taux étagement en m/m - 2023	Objectif définitif 2027
La THIBERGE et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Oudon	0,00	0,00	0,00	0,00
La SAZEE et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Oudon	0,22	0,13	0,03	0,15
Le CHERAN depuis Saint-Martin-du-Limet jusqu'à la confluence avec l'Oudon	0,31	0,24	0,24	0,24
La PELLETERIE et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Uzure	0,33	0,31	0,04	0,33
L'HIERE et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Oudon	0,39	0,10	0,10	0,10
Le CHERAN et ses affluents depuis la source jusqu'à Saint-Martin-du-Limet	0,44	0,24	0,24	0,21
L'OUDON et ses affluents depuis la source jusqu'à craon	0,53	0,41	0,37	0,41
L'UZURE depuis l'étang de la Rincerie jusqu'à la confluence avec l'Oudon	0,69	0,32	0,32	0,32
La VERZEE et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Oudon	0,85	0,85	0,79	0,70
L'ARGOS et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Oudon	0,94	0,64	0,37	0,39
L'ARAZIE et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Oudon	0,87	0,37	0,16	0,39
L'OUDON depuis craon jusqu'à Segré	1,01	0,89	0,70	0,79
L'OUDON depuis Segré jusqu'à la confluence avec la Mayenne	1,04	1,00	1,04	Masse d'Eau Fortement Modifiée

38

Le **taux d'étagement** est le rapport entre le cumul des hauteurs de chutes artificielles et la dénivelée du profil en long du cours d'eau. Le **taux d'étagement** décrit globalement l'altération des conditions d'écoulement dans le cours d'eau



Madame Yamina RIOU indique qu'elle souhaite travailler avec le syndicat pour de la pédagogie. Elle est étonnée de voir le Thiberge en bonne qualité.

Madame Régine TIELEGUINE répond qu'il s'agit ici de l'indicateur des obstacles à l'écoulement. Il ne doit pas y en avoir sur le Thiberge, le taux d'étagement est donc nul et propice à la circulation des espèces, il faut cependant vérifier ce point (NDLR : il y a effectivement 2 seuils qui ne sont pas déclassants).

Sur les espèces invasives :

Monsieur Hervé DUBOSCLARD demande s'il a été effectué des recherches sur les espèces invasives et notamment sur l'écrevisse de Louisiane ?

Madame Régine TIELEGUINE répond qu'il n'y en a probablement pas eu pour l'écrevisse.

Monsieur Hervé DUBOSCLARD demande que des recherches soient faites pour l'écrevisse de Louisiane car il y en a de plus en plus.

Madame Régine TIELEGUINE répond qu'elle notifiera cela à Monsieur Sylvain LACÔTE, responsable du pôle Milieux Aquatiques au Syndicat du Bassin de l'Oudon.

Monsieur Hervé DUBOSCLARD ajoute qu'elle est gênante pour les autres espèces présentes dans le milieu notamment les libellules et pour certaines espèces de poissons aussi.

Sur la gestion quantitative :

Monsieur Louis MICHEL indique que l'on sera au-dessus du Débit Objectif Etiage (DOE) cette année vu toute l'eau qui est tombée au mois de juin.

Madame Régine TIELEGUINE ajoute que cette année, il n'y a pas de restrictions des usages de l'eau sur le bassin versant de l'Oudon.

Sur la convergence des arrêtés préfectoraux de restriction d'usages de l'eau :

Convergence des arrêtés préfectoraux

70

Arrêtés eaux superficielles

2021		2022		2023		
Mayenne	Maine et Loire	Mayenne	Maine et Loire	Mayenne	Maine et Loire	
type d'arrêté	type d'arrêté	type d'arrêté	type d'arrêté	type d'arrêté	Particuliers	Professionnels
		A1 : 11/04/2022	A1 : 06/04/2022	A0 : 05/04/2023	A1 : 12/04/2023	
	A1 : 30/04/2021		A2 : 27/04/2022			
	A2 : 07/05/2021	A3 : 05/05/2022	A3 : 04/05/2022			
			A4 : 18/05/2022			
	A3 : 26/05/2021	A4 : 21/06/2022	A5 : 31/05/2022	A1 : 06/06/2023		
			A6 : 3/06/2022		A2 : 13/06/2023	
			A7 : 22/06/2022		A2 : 28/07/2023	A3 : 30/06/2023
		A5 : 06/07/2022	A8 : 06/07/2022	A2 : 03/07/2023		
		A6 : 12/07/2022	A9 : 13/07/2022			
		A7 : 15/07/2022	A10 : 26/07/2022	A3 : 18/07/2023	A4 : 18/07/2023	
A1 : 28/07/2020	A7 : 28/07/2021	A8 : 22/07/2022	A11 : 27/07/2022	A4 : 25/07/2023	A5 : 26/07/2023	
A2 : 9/8/2021	A8 : 04/08/2021	A9 : 01/08/2022	A12 : 02/08/2022	A5 : 01/08/2023	A6 : 02/08/2023	
A3 : 16/8/2021	A9 : 16/08/2021	A10 : 30/08/2022	A13 : 09/08/2022	A5 : 07/08/2023	A7 : 08/08/2023	
A4 : 23/8/2021	A10 : 23/08/2021		A14 : 16/08/2022			
A5 : 31/08/2021				A6 : 22/08/2023	A8 : 22/08/2023	
	A11 : 08/09/2021		A15 : 31/08/2022	A7 : 29/08/2023	A9 : 29/08/2023	
			A16 : 06/09/2022		A10 : 07/09/2023	
		A11 : 13/09/2022	A17 : 14/09/2022	A8 : 11/09/2023	A11 : 12/09/2023	
	A12 : 21/09/2021	A12 : 30/09/2022	A18 : 20/09/2022		A12 : 20/09/2023	
			A19 : 28/09/2022	A9 : 26/09/2023	A13 : 27/09/2023	
		A13 : 04/10/2022			A14 : 03/10/2023	
	A13 : 12/10/2021			A10 : 05/10/2023	A15 : 12/10/2023	
		A14 : 26/10/2022	A20 : 21/10/2022		A16 : 17/10/2023	
		A15 : 06/11/2022	A21 : 02/11/2022	A11 : 30/10/2023	A17 : 31/10/2023	
		A16 : 15/11/2022				
			A22 : 06/12/2022			



Madame Régine BRUNY demande comment ces arrêtés pourraient être harmonisés entre le Maine-et-Loire et la Mayenne. Il n'y a pas d'échange entre les Directions Départementales des Territoires (DDT) ?

Monsieur Alexandre ROUX répond que pour atteindre cet objectif, sur certains bassins, il n'y a qu'un seul préfet qui gère en faisant converger ces arrêtés.

Le Bassin de l'Oudon ne fait pas partie de ces bassins. Pour autant, les DDT veillent à mettre une définition des Arrêtés Cadres Sécheresse (ACS) avec les mêmes stations de référence. Il ajoute que les DDT communiquent ensemble.

En Mayenne, il est pris un arrêté le lundi s'il y a un changement, le Maine-et-Loire a une pratique différente. Il peut y avoir des écarts, mais les DDT travaillent à les réduire au maximum.

Madame Régine BRUNY demande si les arrêtés concernent les particuliers.

Madame Régine TIELEGUINE répond qu'en Maine-et-Loire, il y a des arrêtés différents s'il y a un usage particulier ou professionnel depuis 2023.

Madame Régine BRUNY indique que c'est quelque chose qui ne va pas.

Monsieur Louis MICHEL précise que quand il y aura une réforme territoriale, cela évoluera.

Monsieur Jean Claude GANDON indique qu'il ne comprend pas qu'on ne puisse pas vidanger les étangs quand il y a un arrêté sécheresse. On envoie de l'eau à la rivière quand on vidange.

À l'automne, on ne peut pas vidanger en un jour mais en un mois. Il n'a jamais pu avoir de réponse.

Monsieur Alexandre ROUX répond que l'eau dans les étangs n'est pas la même que l'eau du ruisseau. La vidange peut entraîner des problèmes sur les espèces et la qualité de l'eau par ces différences. C'est pour cela que cela n'est pas autorisé.

Madame Régine TIELEGUINE indique que cela pourrait être proposé dans le cadre de la démarche d'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du Bassin de l'Oudon.

Monsieur Jean Claude GANDON précise que s'il n'y avait pas d'oxygène dans les étangs, il n'y aurait pas de poissons. Or, il y des poissons. La qualité de l'eau n'est donc pas différente.

Monsieur Alexandre ROUX répond qu'il ne s'agit pas des mêmes espèces en étang et en cours d'eau, elles n'ont donc pas les mêmes besoins.

Monsieur Jean DEGAND précise cela peut perturber les milieux aquatiques.

Monsieur Jean Claude GANDON répond que si la vidange est faite de telle manière à envoyer progressivement de l'eau, il ne voit pas le problème.

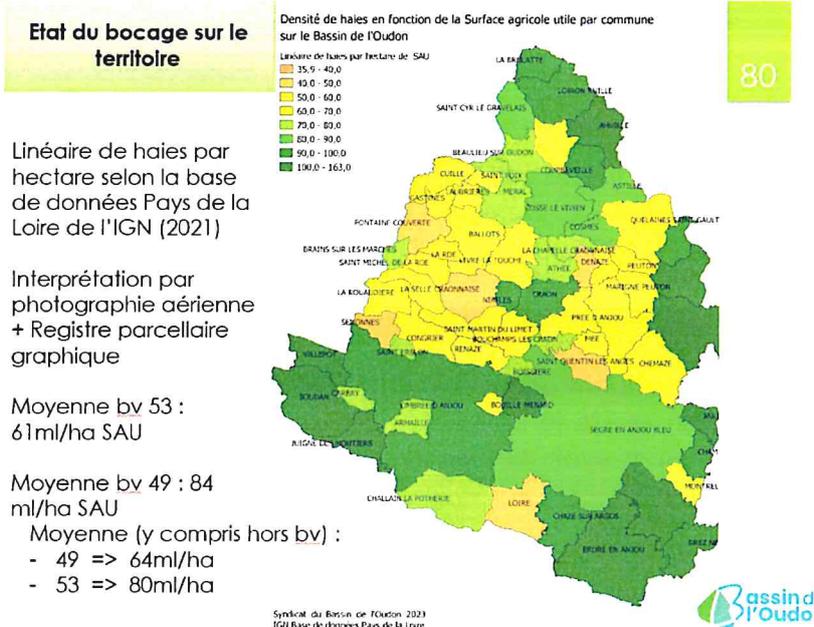
Monsieur Alexandre ROUX ajoute que si l'on vide le plan d'eau, il faut ensuite le remplir. Le plan d'eau va ponctionner de l'eau au cours d'eau et progressivement l'assécher.

Monsieur Jean Claude GANDON répond que l'on ne va jamais vidanger un plan d'eau en été. On ne peut pas ouvrir la vanne de fond avant le 20 novembre s'il y a un arrêté sécheresse. On va pouvoir le faire seulement à partir du 20 novembre après l'arrêté sécheresse mais c'est tard.

Monsieur Alexandre ROUX précise qu'il peut y avoir des périodes sensibles en octobre, d'où l'importance du PTGE de voir cela.

Monsieur Jean Claude GANDON indique que l'on peut garder la vanne un peu ouverte, on ne va pas pour autant vider le plan d'eau tout entier.

Sur le bocage :



Monsieur Bertrand de la RIVIERE demande si les haies sur talus et les boisements sont pris en compte dans ce calcul.

Madame Régine TIELEGUINE répond que les haies sur talus sont comprises mais pas les boisements.

Un participant demande si l'on connaît le niveau des nappes souterraines ?

Madame Régine TIELEGUINE répond qu'il y a quelques piézomètres suivis par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). On ne l'a pas comme indicateur mais il s'agit d'une donnée existante. Il est question de le rajouter, ce sera à voir dans le cadre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau). Elle demande à Monsieur Alexandre ROUX s'ils sont intégrés dans les bulletins de situation hydrologique ? Monsieur Alexandre ROUX répond qu'effectivement les services de l'État reprennent les données du BRGM.

Madame Régine TIELEGUINE indique que sur le bassin versant, il y a de multiples nappes. Les piézomètres ne se comportent pas de la même manière (Celui de Ballots ou celui de Noyant-la-Gravoyère ont montré des différences). Elle n'est pas sûre que ce soit un indicateur pertinent de vérification du remplissage de toutes les nappes du bassin versant de l'Oudon.

Madame Régine BRUNY précise que le PTGE a besoin de ces données.

Madame Régine TIELEGUINE ajoute que le déclenchement des restrictions des usages de l'eau tient compte du piézomètre de Ballots.

Monsieur Bernard LAYER indique qu'à sa connaissance, le piézomètre de ballots ne sert qu'à déclencher une vigilance.

Monsieur Alexandre ROUX indique qu'il y a une très bonne connexion entre ce qui se passe sur le superficiel et dans les nappes. On va regarder la situation des nappes en avril sur Ballots pour donner une indication. Si les nappes sont basses, il y aura des restrictions, si les nappes sont hautes, il y a une bonne restitution au cours d'eau.

Madame Régine TIELEGUINE précise que le BRGM a montré que les nappes réalimentaient en période d'étiages à 80% les cours d'eau sur le Bassin Versant de l'Oudon.

Madame Régine TIELEGUINE informe qu'elle est inquiète au sujet de l'observation de l'état des eaux pendant ces trois dernières années. Il y aura sûrement une dégradation indiquée sur la carte de l'AELB (Agence de l'Eau Loire-Bretagne) due à la sécheresse de 2022. Il ne s'agit pas des meilleures années pour le Bassin de l'Oudon.

Madame Régine BRUNY précise que les arrêtés sécheresse contribuent à la qualité de l'eau.

Monsieur Louis MICHEL signale qu'il est important de voir les efforts des collectivités et des particuliers.

Monsieur Christian PERROIS trouve que l'on est trop dans le curatif alors que l'on devrait faire du préventif à la place.

Monsieur Louis MICHEL propose de passer au sujet suivant.

3. VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2023

Madame Régine TIELEGUINE présente le rapport annuel 2023. Il y a une version complète de 30 pages avec des annexes et une version en image pour une présentation plus aisée et synthétique auprès des assemblées (collectivités, structures membres de la C.L.E...).

Monsieur Pascal BONIOU indique que sur l'Authion, ils ont fait aussi un rapport détaillé et plus court avec des liens. C'est bien pour les acteurs qui n'ont pas forcément le temps.

Propositions de modifications du rapport annuel 2023 :

Propositions de Madame Régine BRUNY :

Au sujet de la mise en œuvre des dispositions du SAGE concernant les éléments stratégiques du bocage pour la gestion de l'eau :

- Page 14 : *contre l'écoulement des eaux* → *pour le ralentissement des eaux*

Monsieur Christian PERROIS propose de mettre *pour le maintien des sols* à la place de *l'érosion des sols*.

- Page 14 : *sachant que* → *mais*
⇒ **Ces propositions de modification sont validées par la CLE.**

Monsieur Jean DEGAND indique qu'il faut préciser que les haies sur talus ont un effet plus important sur la biodiversité et contre l'érosion.

Madame Régine TIELEGUINE répond qu'en 2019, la question des haies sur talus n'avait pas été évoquée, on rapporte ce que la C.L.E. a fait, il n'est pas possible de modifier.

Monsieur Bernard LAYER précise qu'en 2019, on ne pouvait pas identifier les différentes haies. La haie a un rôle sur l'érosion et la biodiversité mais après s'il y a un talus c'est mieux.

Monsieur Jean DEGAND ajoute que le fait de ne pas parler de haies sur talus est une aberration.

Monsieur Louis MICHEL souhaite que dans les éléments de résilience, il ne faut pas enlever les qualités des haies sans talus.

Au sujet de l'inventaire complémentaire des zones humides et du bocage dans le cadre du PLUi d'Anjou Bleu Communauté :

- Page 16 : Supprimer la partie de la phrase : *pour plusieurs raisons*
⇒ **Cette proposition de modification est validée par la CLE après soumission au vote.**

Au sujet de la gestion quantitative de la ressource en eau – élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

- Page 17 : Etude HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat) : *Mise à jour de l'étude des volumes prélevables de 2015 avec un volet climat et socio-économique* → *Mise à jour de l'étude des volumes prélevables de 2015 puis réalisation de l'étude socio-économique.*

Madame Régine BRUNY indique que l'étude HMUC n'est rien d'autre qu'une étude HMUC. L'étude socio-économique est une autre étude. Il faut enlever cette étude socio-économique de cette étude HMUC.

Madame Régine TIELEGUINE répond que la rédaction va être modifiée. En 2024, la Préfète de bassin a demandé de ne pas faire d'étude socio-économique dans les études HMUC mais plutôt dans le PTGE.

Madame Régine BRUNY précise que l'HMUC est une étude scientifique.

- ⇒ **Cette proposition de modification est validée par la CLE.**

Monsieur Pascal BONIOU informe que le nouveau guide HMUC doit sortir cette semaine si tout se passe bien. Ce guide est à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, il vise à conseiller des méthodes pour mener l'étude HMUC, il n'impose rien. Il prend en compte la grille d'analyse HMUC bâtie par la DREAL des Pays de la Loire avec les représentants agricoles. Dans l'étude HMUC, on peut faire une analyse multicritère des impacts sur les usages mais elle n'a pas de valeur d'étude socio-économique

Au sujet de l'amélioration de la connaissance sur les prélèvements agricoles :

- ⇒ Page 17 : *Les données ne sont donc pas intégrées à l'étude HMUC, cependant elles seront comparées avec les données générales*

Madame Régine BRUNY demande à ce que ces données soient intégrées dans l'étude HMUC.

Madame Régine TIELEGUINE répond que cela sera examiné au groupe de travail « Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau » du 13 septembre 2024. Donc il vaut mieux supprimer cette phrase qui fait discussion et qui n'a pas sa place dans le rapport de l'année 2023.

Cette proposition de modification est validée par la CLE.

Coquilles identifiées dans le document :

- Page 25, point 4.6 : *que* → *seulement*
- Page 26, point 5.3 Outil SYSMA : *suivi* → *suivre*
- Page 30, point 7.1 : *La conduite des études HMUC* → *La conduite des études HMUC et socio-économique*

⇒ **Ces propositions de modifications sont validées.**

Monsieur Louis MICHEL soumet le rapport annuel au vote.

Le rapport annuel 2023 est approuvé par la CLE.

4. ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU

Monsieur Hélion POIRIER du LAVOUËR présente l'état d'avancement du PTGE.

Il n'y a pas de remarques.

5. ETAT D'AVANCEMENT DE LA REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Monsieur Hélion POIRIER du LAVOUËR présente l'état d'avancement de la révision du SAGE.

Sur les entretiens individuels avec les usagers de la CLE :

Monsieur Bernard LAYER indique qu'il faut aussi donner les comptes rendus des entretiens au prestataire en charge de la révision du S.A.G.E.

Monsieur Hélion POIRIER du LAVOUËR précise que cela est bien prévu de manière à ne pas oublier d'enjeux au diagnostic de la révision du S.A.G.E.

Madame Régine TIELEGUINE ajoute que la question de réaliser ces mêmes entretiens avec les élus, afin d'alimenter le diagnostic révisé, est posée mais qu'il y a un manque de temps pour les mener.

Sur le groupe de participation citoyenne :

Madame Régine BRUNY trouve la démarche intéressante et qu'il serait dommage de l'abandonner. Elle propose de relancer ce groupe en ajoutant d'autres personnes grâce à des événements.

Madame Régine TIELEGUINE répond qu'à partir du moment où il n'y a pas de noyau dur, c'est compliqué de mobiliser dans la durée et d'assurer un suivi de la démarche pour ces personnes.

Monsieur Louis MICHEL pense que l'on est obligé d'ouvrir le groupe à d'autres personnes.

Monsieur Gérard JALLU répond qu'il y a eu une tentative d'élargir le groupe en allant à la rencontre de l'assemblée citoyenne de Craon mais il y a eu peu de retours.

Monsieur Christian PERROIS indique qu'il est allé une fois à Craon dans un événement que cette assemblée citoyenne organisait mais il y avait peu de participants.

Madame Régine TIELEGUINE ajoute que lors des rencontres précédentes, l'assemblée citoyenne de Craon avait pourtant réunie beaucoup de gens.

Monsieur Pascal BONIOU indique que lors de la réunion des animateurs de bassin Loire-Bretagne, fin août, il y a eu des retours d'expérience intéressants pour attirer le public. Par exemple un forum de l'eau avec des groupes de musique. Mais c'est toujours compliqué d'avoir une communication grand public sur les enjeux de l'eau. Tout est bien fait mais il est dur de mobiliser des gens dans la durée.

Il ajoute qu'il s'agit bien souvent de retraités qui participent et il y a peu de jeunes. Il faudrait peut-être essayer de passer par des influenceurs pour les toucher, en plus des animations scolaires telles que la fresque de l'eau pour juniors par exemple.

Monsieur Louis MICHEL indique qu'il est pour que les enfants participent par la voix, que les enfants chantent pour que les parents soient présents.

Monsieur Gérard JALLU trouve que sur le groupe de participation citoyenne, la CLE ne se trompe pas de voie.

Monsieur Pascal BONIOU informe que certains SAGE essayent de passer par les conseils de développement.

Madame Régine BRUNY ajoute que le conseil de développement représente la société civile. Madame Régine TIELEGUINE précise qu'il y avait eu une soirée organisée sur l'eau avec le conseil de développement de l'Anjou Bleu au Lion d'Angers.

6. ETAT D'AVANCEMENT DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET DU BOCAGE SUR ANJOU BLEU COMMUNAUTE

Madame Régine TIELEGUINE présente l'état d'avancement de l'inventaire des zones humides et du bocage sur Anjou Bleu Communauté dans le cadre de la révision d'un S.A.G.E. et de l'élaboration d'un PLUi¹.

Madame Régine BRUNY demande s'il a été dressé un inventaire sur Château-Gontier.

Monsieur Hélion POIRIER du LAVOUËR répond qu'il y en a qui ont été faits sur Château-Gontier-sur-Mayenne ainsi que sur La Roche-Neuville et qu'il y a également des données de pré-localisation de zones humides.

Madame Régine TIELEGUINE ajoute qu'il n'y a pas d'inventaire global sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier et que ce n'est pas prévu dans le cadre du SCOT² en révision.

Monsieur Daniel GENDRY demande à quoi est opposable un PLU ? Des zones humides ont été repérées dans une zone économique alors qu'elles n'étaient pas mentionnées dans le PLU. Si le PLU est accepté par l'État, pourquoi est-il nécessaire de faire ces nouvelles recherches ? Madame Régine TIELEGUINE répond que les zones humides repérées sont reportées au PLU et il peut y avoir des prescriptions spécifiques pour les protéger de l'urbanisation.

Il y aura aussi une intégration dans le S.A.G.E., et ce sera à la C.L.E. d'établir des prescriptions pour préserver leurs fonctions. Les inventaires de zones humides qui ont été faits par le passé, notamment sur le Pays de Craon, ont été faits par rapport à la présence de végétation typique

¹ Plan local d'urbanisme intercommunal

² Schéma de cohérence territoriale

de zone humide ou non. Il n'est donc pas exhaustif et il faut compléter dans les zones urbaines ou à urbaniser avec un inventaire à la tarière (observation de la composition du sol).

Monsieur Daniel GENDRY indique qu'il n'est pas souhaitable de faire des études complémentaires à chaque fois.

Madame Régine TIELEGUINE ajoute que c'est l'application de la Loi sur l'Eau pour tout projet d'aménagement, avec le principe Éviter, Réduire, Compenser.

Monsieur Alexandre ROUX indique qu'il y a une logique de l'urbanisme qui vise à éviter aux porteurs de projets d'aller vers de la destruction de zone humide. Dans un premier temps, on simplifie la méthode parfois uniquement par la flore mais quand on aménage, on va aller regarder en détail le terrain.

Monsieur Daniel GENDRY répond que le PLU est accepté avec des zones humides précises. Mais quand on veut construire là où il n'y a pas de zone humide, on nous dit non car au final il y a une zone humide. Il faudrait arrêter un document avec des zones humides inscrites et qu'il puisse servir de référentiel.

Madame Régine BRUNY indique que les projets, notamment dans les zones économiques sont soumis à des études d'impacts. Cette étude requiert donc des inventaires plus précis. Il faut soit éviter de détruire la zone humide, soit avoir des mesures compensatoires.

Monsieur Jean DEGAND ajoute qu'il s'agit de la même chose pour les zones inondables. Des communes construisent sur des zones inondables comme sur des zones humides, sur pilotis mais ce n'est pas la solution.

Madame Régine TIELEGUINE - la principale raison de l'opposition de certains agriculteurs à l'inventaire dans le PLU est la crainte de ne plus pouvoir apporter d'intrants sur les zones humides. Ce n'est pas le cas actuellement. Il faut aussi rappeler pourquoi on cherche à préserver les zones humides, que ce soit en zone agricole ou urbaine.

Monsieur Christian PERROIS précise qu'il faudrait plus parler de la fonctionnalité des zones humides aux agriculteurs. Il faut faire de la prévention au lieu de faire du curatif.

7. QUESTIONS DIVERSES

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) :

Madame Patricia MAUSSION remercie le Syndicat du bassin de l'Oudon car il a accepté d'accompagner les agriculteurs pour qu'ils bénéficient des MAEC, et en particulier la mesure pour le maintien des prairies. Sur d'autres territoires, cette mesure n'est pas soutenue.

Madame Régine TIELEGUINE en profite pour signaler que beaucoup d'agriculteurs se sont montrés intéressés cette année, cependant on assiste à un report des agriculteurs biologiques sur les MAEC car les aides au maintien de l'agriculture biologique disparaissent.

Madame Patricia MAUSSION confirme que l'État a arrêté le maintien à la bio et que la Région a pris le relais pendant 3 ans jusqu'en 2024. À partir de 2025 seules les aides à la conversion en bio se poursuivront.

Monsieur Louis MICHEL clôt la réunion à 12h05.

Nombre de membres présents ou représentés / nombre de membres de la C.L.E. :

Collège des élus :	11/32
Collège des usagers :	11/19
Collège de l'Etat :	05/08
Total :	27/59

**Procès-verbal dressé le 3 septembre 2024,
Monsieur Louis MICHEL,
Président de la Commission Locale de l'Eau,**



Liste des présents, excusés, absents pages suivantes

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
Collège des collectivités :				
ANNONIER Claude	Délégué au Syndicat d'Eau de l'Anjou		X	
BOISARD Véronique	Conseillère municipale de Beaulieu sur Oudon			X
CHAMARET Richard	Vice-président com com du Pays de Craon		X	
COLAS Aurélien	Adjoint au maire de Bouillé Ménard			X
DELAUNAY Bernard	Conseiller départemental d'Ille et Vilaine			X
DUBOSCLARD Hervé	Conseiller communautaire com com Vallées du Haut Anjou	X		
GABORIAUD Bernard	Conseiller municipal du Lion d'Angers	X		
GAUDIN Hervé	Conseiller communautaire Anjou Bleu Communauté			X
GENDRY Daniel	Vice-président com com du Pays de Craon	X		
GILLES Pierrick	Délégué au Syndicat du Bassin de l'Oudon			X
GIRARDOT-MOITIE Chloé	Conseillère départementale de Loire Atlantique		X	
GRIMAUD Gilles	Conseiller départemental de Maine et Loire			X
GUILLEMIN Richard	Conseiller communautaire com com Vallées du Haut Anjou			X
GUILLET Vincent	Adjoint au maire de Craon			X
HOUTIN Patrice	Adjoint au maire de Château Gontier sur Mayenne		X	
JALLU Gérard	Adjoint au maire de Loiron-Ruillé	X		
MAHIER Aurélie	Conseillère départementale de Mayenne		X	
MAHOT Marcel	Adjoint au maire d'Armaillé			X
MAROL Dominique	Conseiller municipal de Loiré			X
MAUSSION Patricia	Conseillère Régionale des Pays de la Loire	X		
MICHEL Louis	Vice-président de Laval Agglomération – a pouvoir de Mme MAHIER Aurélie	XX		
PERRAULT Sylvain	Conseiller municipal du Lion d'Angers			X
PERRIN-SARZIER Stéphane	Conseiller régional de Bretagne		X	
POINTEAU Serge	Maire de Peuton			X
POIRIER Franck	Conseiller municipal de St Michel de la Roë			X
RAIMBAULT Michel	Maire de Livré la Touche	X		
RAIMBAULT Pascal	Conseiller municipal de Cossé le Vivien	X		
RIOU Yamina	Maire d'Erdre en Anjou	X		
ROBERT Jacques	Vice-président Com com Anjou Bleu Communauté	X		
RONCIN Joël	Conseiller municipal de Segré en Anjou Bleu		X	
ROUSSEZ Olivier	Maire délégué de Pouancé		X	
VALLEE Jacky	Maire de Chérancé			X
Collège des usagers :				
BOUTEILLER Bernard	Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Maine et Loire	X		
BRUNY Régine	Sauvegarde de l'Anjou	X		
CLAVREUL Bruno	FRCIVAM Pays de la Loire			X
DE GUEBRIANT Loïk	Syndicat départemental des propriétaires privés rurales de Mayenne		X	
de LA RIVIERE Bertrand	Syndicat des exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne et de la Sarthe	X		
de PENFENTENYO Louis-Amaury	Association de défense et de sauvegarde de la vallée de l'Oudon	X		

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
DEGAND Jean	Association Mayenne Nature Environnement	X		
DUCRU Gaëtane	Syndicat de la propriété privée rurale de Maine et Loire		X	
FOURNIER Daniel	Association de sauvegarde des moulins d'Anjou	X		
GANDON Jean-Claude	Filière Aquacole des Pays de la Loire	X		
GUINAUDEAU Jean-Michel	UFC Que Choisir 53	X		
LANGEVIN Michel	Chambre de Commerce et d'Industrie 49		X	
LEBRET Dominique	Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Mayenne	X		
LELORE Laurent	Chambre d'agriculture des Pays de la Loire		X	
PERROIS Christian	Association B.A.S.E.	X		
SARRAMAIGNA Daniel	Club Nautique Segréen			X
SAUDRAIS Odile	Chambre d'agriculture Mayenne	X		
THIREAU Jean-Charles	Syndicat des irrigants de la Mayenne			X
Monsieur le Président ou son représentant	Chambre de commerce et d'industrie de Mayenne		X	
Collège de l'Etat :				
	Le Préfet de la Région Centre-Val de Loire – Préfet du Loiret, Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant			X
	Le Préfet de Maine et Loire ou son représentant			X
	Le Préfet de Mayenne ou son représentant		X	
BONIOU Pascal	Le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant – a pouvoir de l'OFB	XX		
BOIZON Maxime	Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire ou son représentant	X		
GRANGEARD François	Directeur régional de l'Office Française de la Biodiversité des Pays de la Loire ou son représentant		X	
DOUSSET Laurent	Le Directeur départemental des Territoires de Maine et Loire ou son représentant		X	
ROUX Alexandre	Le Directeur départemental des Territoires de Mayenne ou son représentant - A pouvoir du Préfet de Mayenne	XX		
Autres invités ou participants :				
BANNIER Géraldine	Député de Mayenne		X	
BOLO Philippe	Député de Maine et Loire	X		
LAYER Bernard	Chambre d'agriculture	X		
MEDJAHED Djamilia	Sous-préfète de Segré-en-Anjou Bleu		X	
POIRIER DU LAVOUËR Héliou	Commission Locale de l'Eau	X		
ROBERT Alexis	Conseil Départemental Mayenne		X	
TIELEGUINE Régine	Commission Locale de l'Eau	X		
	OFB Mayenne		X	